

|  |  |
|--|--|
| Micro-brasserie La Baz<br>1, impasse de la Lagune, Coudreceau<br>28400 Arcisses<br>brasseriela baz@gmail.com | <b>Adhérent(es) du Panier vanvéen :</b><br>.....<br>Tél. : .....<br>Courriel : ..... |
|--|--|

**Référents :**

José Nuevo : 06 68 63 55 84 pepon2@free.fr

Lucie Moulis : 06 09-14-17-67 luciemoulis.lepaniervanveen@free.fr

Ce contrat instaure un partenariat entre un producteur et un amapien souscripteur. Le préachat de bière artisanale certifiée biologique distribuée par le producteur au Panier vanvéen contribue au maintien d'une agriculture paysanne locale et constitue un soutien pour une économie solidaire. Le souscripteur partage les risques exceptionnels de production et de livraison, conformément à la charte des amap (www.amap-idf.org).

**Préachat pour :**

|                                | 33 cl (2,50 €)<br>(sauf la Baz'alte : 2,60 €)<br>/<br>Nombre de bouteilles par<br>livraison | 75 cl (5 €)<br>(sauf la Baz'alte : 5,20 €)<br>/<br>Nombre de bouteilles par<br>livraison | Dû par livraison en € |
|--------------------------------|---|--|-----------------------|
| BAZ'hic (blonde)               |   |  | €                     |
| BAZ'cule (ambrée)              |   |  | €                     |
| BAZ'alte (brune)               |   |  | €                     |
| <b>TOTAL pour 3 livraisons</b> |   |  | €                     |

Les bouteilles sont toutes consignées et devront être rapportées à la livraison suivante.

**Engagement de l'adhérent :** préfinancer la production ; assurer une permanence de distribution ; gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

**Engagements du producteur :** produire et livrer des produits de qualité correspondant au présent contrat ; informer les cosignataires de tout événement le mettant en incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels.

**Engagements communs :** les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

**Planning des livraisons :** les livraisons ont lieu en même temps que celles des fermes Jeauneau et Cirou, en février, avril-mai et septembre-octobre, le mardi de 18 h 30 à 20 heures au marché de Vanves, rue Antoine-Fratacci.

**Modalité de paiement :** le paiement sera effectué en 1 chèque, à l'ordre de Micro-brasserie La Baz, qui sera encaissé lors de la première distribution.

**Chèque :** banque : \_\_\_\_\_ ; n° \_\_\_\_\_ ; montant : \_\_\_\_\_

Fait à Vanves, le :

Signature de(s) l'adhérent(es) :

La productrice, Marie Barbaz